

COMMUNE DE VICQ- Département des Yvelines - Arrondissement : RAMBOUILLET

<u>Date d'affichage de la Convocation</u> 18 janvier 2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JACQUES à 21 heures 00
<u>Date de Convocation</u> 25 janvier 2019	<u>Etaients présents :</u> Monsieur Bernard JACQUES, Monsieur Heraldo VILLEGAS, Madame Marilyne DABADIE, Monsieur Bernard PREHEL, Madame Nadia SERAY, Madame Hélène DA MOTA <u>Absent(es) excusé (és) :</u> Monsieur Damien HERMAN
<u>Nombre de Conseillers</u> 11	<u>Absent(es) non excusé(es) :</u>
<u>Quorum : 6</u>	<u>POUVOIR :</u> Monsieur Jean-Pierre MAGNIER par Madame Hélène DA MOTA, Monsieur Alexis ROLLET par Monsieur Bernard JACQUES, Monsieur Stéphane CADOUX par Monsieur Bernard PREHEL, Monsieur Yann ROBERT par Monsieur Heraldo VILLEGAS
<u>Nombre de Votants :</u> 10	
<u>Pour :</u> 10	Secrétaire de séance :
<u>Contre :</u> 0	Monsieur Heraldo VILLEGAS a été élu(e) secrétaire de séance.
<u>Abstention :</u> 0	

Objet : DE_2019_001 Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

VU les pièces du dossier de modification simplifiée N°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 octobre 2018 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Considérant que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs ainsi que les avis formulés par la DDT78 et la chambre d'agriculture ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler ses observations du 15 novembre 2018 au 15 décembre 2018 ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L.153-45 et suivant du Code de l'Urbanisme ;

Entendu les conclusions de monsieur le Maire qui ne nécessitent aucune modification du projet

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Décide d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée N°1 du PLU.
-
- Dit que La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité mentionnées aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme : affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera inséré dans un journal diffusé dans le département.

Email de la Mairie : commune-de-vicq1@orange.fr



- Et que la modification simplifiée N°1 du PLU, approuvée par le Conseil Municipal, est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels, ainsi qu'en Préfecture ;

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 26.1.2019

Bernard JACQUES, le maire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/1/2019
et publié ou notifié
le 26/1/2019



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: samedi 26 janvier 2019 11:27
À: tedetis@legalite-actes.fr; aevb78@gmail.com; commune-de-vicq1@orange.fr; actes@agedi.fr
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0782-217806538-20190126-1727.xml; 078-217806538-20190125-DE_2019_001-DE-1-2_1723.xml

Accusé de réception



Acte reçu par: Sous Préfecture RAMBOUILLET
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-26
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: VICQ
N° de SIREN: 217806538
Numéro Acte de la collectivité locale: DE_2019_001
Objet acte: Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
Identifiant Acte: 078-217806538-20190125-DE_2019_001-DE
